

COMPTABILITÉ

Situation professionnelle — Sujet complet

Cas adapté du sujet officiel du DPECF (Diplôme préparatoire aux études comptables et financières), épreuve « Comptabilité », session 2006 — dates et réglementation actualisées pour un usage pédagogique en N.

SITUATION PROFESSIONNELLE

Durée indicative : 4 heures

Document autorisé :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :

Aucun matériel n'est autorisé (l'usage d'une calculatrice n'est pas nécessaire, le sujet est adapté à cette contrainte).

Il est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de la copie.

Toute information calculée devra être justifiée.

Les écritures comptables devront comporter les numéros et les noms des comptes et un libellé.

Le sujet se présente sous la forme de cinq dossiers indépendants :

- Dossier 1 – Opérations courantes (entreprise GUICHERON) — Comptabilité
- Dossier 2 – TVA (SARL MANTAVIE) — Fiscalité
- Dossier 3 – Travaux d'inventaire (SARL DORIAN) — Comptabilité
- Dossier 4 – Tableau de financement (société DIANE SA) — Finance
- Dossier 5 – Seuil de rentabilité (société AHGOURI) — Finance

Le sujet comporte une annexe à rendre avec la copie (annexe A).

CABINET COMPTABLE B2M CONSEIL

Le cabinet comptable « B2M CONSEIL » vous emploie en tant que collaborateur stagiaire.

M. Charles, expert-comptable, souhaite tester vos connaissances. Il vous confie cinq dossiers indépendants.

DOSSIER 1 – OPÉRATIONS COURANTES

L'entreprise GUICHERON est spécialisée dans la fabrication d'articles de maroquinerie de haut de gamme. Elle est soumise à la TVA au taux normal sur la totalité de son chiffre d'affaires. Son activité de production est réalisée en France, ses ventes s'effectuent dans le cadre d'une distribution sélective au niveau international.

TRAVAIL À FAIRE

À l'aide de l'annexe 1, comptabiliser au journal de l'entreprise GUICHERON les opérations relatives au mois de juin N.

DOSSIER 2 – TVA

La SARL MANTAVIE est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de jouets en matière plastique. Toutes les opérations effectuées par cette société sont soumises au taux normal de TVA

TRAVAIL À FAIRE

À l'aide de l'annexe 2 :

1. Indiquer pourquoi la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) figure dans les comptes de la classe 4 (comptes de tiers) et non dans les comptes de la classe 6 (comptes de charges).
2. Compléter la déclaration de TVA CA3 (annexe A à rendre avec la copie).
3. Enregistrer au journal de la SARL MANTAVIE, à la date du 31 janvier N, l'écriture d'enregistrement de la déclaration de TVA.
4. Préciser par quelles déclarations la déclaration d'échanges de biens (DEB) a été remplacée depuis le 1er janvier 2022 pour les opérations réalisées avec les autres États membres de l'Union européenne, et indiquer laquelle de ces déclarations conserve un objectif fiscal.

DOSSIER 3 – TRAVAUX D'INVENTAIRE

La SARL DORIAN est une entreprise à dominante industrielle qui réalise également des opérations commerciales. Elle a été créée le 1er septembre N-2. Son exercice comptable coïncide avec l'année civile.

Vous êtes chargé(e) de présenter les écritures d'inventaire au 31 décembre N ; pour cela vous disposez des éléments et informations nécessaires dans les annexes numérotées de 3 à 7.

TRAVAIL À FAIRE

A. Définitions

À l'aide de l'annexe 3 :

1. Préciser ce que recouvre l'expression « utilisation déterminable » dans la définition d'un actif amortissable donnée par le Plan comptable général.

- Donner la définition des différentes approches de la valeur énoncées par le Plan comptable général : valeur résiduelle — valeur nette comptable — valeur actuelle.

B. Constructions

À l'aide des annexes 4 et 5 :

- Enregistrer au journal l'écriture de terminaison de la construction du nouvel entrepôt.
- Enregistrer au journal l'écriture relative aux amortissements de ce nouvel entrepôt.

C. Stocks

À l'aide des annexes 4 et 6 :

- Énoncer le principe comptable qui conduit à constater les dépréciations sur les stocks.
- Enregistrer au journal de l'entreprise DORIAN, stock par stock, toutes les écritures nécessaires au 31 décembre N.

D. Créances clients

À l'aide de l'annexe 7 :

Enregistrer au journal de l'entreprise DORIAN, client par client, toutes les écritures nécessaires au 31 décembre N.

NB : seuls les règlements effectués durant l'exercice N ont été enregistrés.

DOSSIER 4 – TABLEAU DE FINANCEMENT

Votre responsable de mission doit remettre au dirigeant de la société DIANE SA, un bilan concernant la situation financière de cette société. Dans cette perspective, il vous remet le tableau de financement de l'exercice comptable N (annexe 8) de la société DIANE SA.

Note pédagogique : le tableau de financement (méthode du Plan comptable général) reste un outil d'analyse enseigné en N, aux côtés du tableau des flux de trésorerie (méthode de l'Ordre des experts-comptables), aujourd'hui plus répandu dans la pratique professionnelle.

TRAVAIL À FAIRE

À l'aide de l'annexe 8 :

- Indiquer si le fonds de roulement net global s'est dégradé ou amélioré au cours de l'exercice N en précisant l'évolution constatée.
- À quoi peuvent correspondre :
 - les 250 k€ qui figurent dans le poste « Augmentation des autres capitaux propres » du tableau I au cours de l'exercice N ;
 - les 100 k€ du poste « Cession ou réduction d'immobilisations financières » du tableau I.
- Indiquer le montant et la nature de la variation nette des dettes financières au cours de l'exercice N.
- Indiquer, à l'aide du tableau II, si les postes « Stocks », « Dettes fournisseurs » et « Disponibilités » du bilan ont augmenté ou diminué au cours de l'exercice N.
- Indiquer si le besoin en fonds de roulement d'exploitation a augmenté ou diminué en N.
- Indiquer les moyens dont dispose l'entreprise pour diminuer le montant du besoin en fonds de roulement d'exploitation.
- À quoi peuvent correspondre :
 - les 780 k€ pour l'exercice N du poste « Variation des autres créditeurs » qui figurent dans le tableau II ;
 - les 615 k€ pour l'exercice N du poste « Dégagement net de fonds de roulement » qui figurent dans le tableau II.

8. Commenter, en quelques lignes, l'évolution de la trésorerie de l'entreprise en N.

DOSSIER 5 – SEUIL DE RENTABILITÉ

La société AHGOURI est spécialisée dans la fabrication de prêt-à-porter féminin. En N, elle a créé un nouveau chemisier nommé « LOLA » qu'elle commercialise en France et à l'étranger.

Pour la fabrication de ce modèle, un atelier spécial de production a été créé avec deux chaînes de fabrication, l'une travaillant pour le modèle vendu en France et l'autre pour le modèle exporté. Cette organisation permet de considérer chaque chaîne comme un centre de coût séparé (annexe 9).

TRAVAIL À FAIRE

Pour l'année N :

1. Présenter le compte de résultat de chaque produit (chemisiers France, chemisiers exportés) en distinguant les éléments variables et les éléments fixes.

NB : le calcul de la marge sur coût variable sera effectué en valeur absolue et en pourcentage.

2. Calculer pour chaque produit le seuil de rentabilité :
 - a. en valeur,
 - b. en nombre de chemisiers.

ANNEXE 1 - Opérations courantes de l'entreprise GUICHERON en juin N

L'entreprise GUICHERON est soumise au régime réel et au taux de TVA de 20 % pour l'ensemble de ses activités.

Le 1er juin : Facture n° FA378 reçue des « Tanneries réunies » pour l'achat de cuir.

- Brut : 5 000 € HT
- Remises de 4 % et de 2 %
- Port forfaitaire 330 € HT
- Règlement à 30 jours fin de mois

Le 3 juin : Facture n° F4651 reçue du fournisseur David pour l'acquisition d'une machine à commande numérique.

- Prix d'achat : 45 800 € HT
- Transport : 1 700 € HT
- Montage et installation : 2 500 € HT — un chèque de 4 000 € a été versé à titre d'acompte le 10 mai N. L'écriture correspondant à cet acompte a été correctement enregistrée.

Le 5 juin : Retour au fournisseur « Tanneries réunies » de cuir présentant un défaut. Ce retour concerne la facture FA378 du 1er juin. Montant brut du retour 200 € HT.

Le 9 juin : Facture n° FV1515 adressée au client Maurice, franchisé établi au Japon.

- Sacs à main : 36 000 € HT

Le 12 juin : Facture n° FA406 reçue du fournisseur « Cuirs et peaux » pour l'achat de croûte de cuir.

- Brut : 6 000 € HT
- Remise de 5 %
- Escompte de 2 %
- Port débours 168,05 € TTC (dont 28,01 € de TVA)
- Déduction d'une avance de 1 500 € — règlement sous huitaine

Le 15 juin : Escompte d'une lettre de change relevé à échéance du 30 juillet N pour un montant total de 28 700 €. Les conditions sont les suivantes :

- Intérêts 215,25 €
- Commissions 12,50 € HT
- TVA 2,50 €

Le 18 juin : Facture d'avoir n° AV56 reçue des « Tanneries réunies » concernant le retour du 5 juin. La facture comporte également un rabais de 2 % calculé sur le montant net des peaux conservées.

Le 19 juin : Chèque bancaire n° 427 établi en règlement de la facture n° FA406 du fournisseur « Cuirs et peaux ».

Le 24 juin : Facture n° F1512 relative à l'acquisition d'un nouvel équipement informatique auprès de la société A.M.S. qui a également procédé à sa mise en service. L'ensemble comprend les éléments suivants :

- L'ordinateur utilisé comme serveur du réseau informatique : 3 100 € HT
- Le logiciel réseau indissocié : 1 300 € HT
- Le câblage : 2 600 € HT

Le 28 juin : Facture n° F38 reçue de la société LOGAP pour l'acquisition de nouveaux logiciels d'application :

- Logiciel de gestion de stock : 1 800,00 € TTC (dont TVA 300,00 €)
- Logiciel de comptabilité : 3 000,00 € TTC (dont TVA 500,00 €)

ANNEXE 2 - Extrait de la balance au 31 janvier N de la SARL MANTAVIE

N° des comptes	Intitulés des comptes	Mouvements Débit	Mouvements Crédit	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
445200	TVA due intracommunautaire		5 194,00		5 194,00
445620	TVA déductible sur immobilisations	1 715,00		1 715,00	
445660	TVA déductible sur autres biens et services	69 587,00	4 116,00	65 471,00	
445670	Crédit de TVA à reporter	1 547,00		1 547,00	
445710	TVA collectée	10 976,00	136 122,00		125 146,00
601100	Achats de matières premières – France	201 750,00	11 680,00	190 070,00	
601120	Achats de matières premières – Union Européenne	26 500,00		26 500,00	
609100	RRR obtenus sur achats de matières premières		9 320,00		9 320,00
701100	Ventes de produits finis – France	31 000,00	694 500,00		663 500,00
701120	Ventes de produits finis – Union Européenne		54 250,00		54 250,00
701200	Ventes de produits finis hors Union Européenne		243 075,00		243 075,00
709100	RRR accordés sur ventes de produits finis – France	25 000,00		25 000,00	

NB : Tous les clients de l'Union européenne ont communiqué leur numéro d'identification intracommunautaire.

ANNEXE 3 - Extrait du Plan comptable général (version en vigueur en N)**Article 214-1**

1 – Un actif amortissable est un actif dont l'utilisation par l'entité est déterminable.

...

ANNEXE 4 - Extrait de la balance avant inventaire au 31 décembre N de la SARL DORIAN

N° des comptes	Intitulés des comptes	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
145	Amortissements dérogatoires		10 600,00
2131	Bâtiments	65 000,00	
2154	Matériel industriel	134 000,00	
2711	Titres immobilisés	53 750,00	
2313	Constructions en cours	28 500,00	
2971	Dépréciations des titres immobilisés autres que les TIAP – Droit de propriété		8 750,00
355	Stocks de produits finis	28 680,00	
371	Stocks de marchandises	8 650,00	
395	Dépréciations des stocks de produits finis		2 340,00
411	Clients	125 458,65	
416	Clients douteux	20 690,80	
4712	Compte d'attente – Crédit		53 092,00
491	Dépréciations des comptes de clients		6 150,00
503	Valeurs mobilières de placement – Actions	75 750,00	
5903	Dépréciations des valeurs mobilières de placement – Actions		1 400,00

ANNEXE 5 - Informations relatives aux constructions de la SARL DORIAN

1. Le solde du compte « 2131 – Bâtiments » figurant dans l'annexe 4 comprend uniquement l'entrepôt qui a été acquis à la création de la SARL DORIAN.
2. Le nouvel entrepôt dont la construction avait commencé en août N-1 s'est terminée le 31 mars N. Au 31 décembre N-1, il n'y avait qu'une seule construction en cours régulièrement constatée en comptabilité. Le montant total de la construction achevée s'élève à 84 000 € TTC (dont TVA : 14 000 €).
3. La durée de consommation des avantages économiques attendus de ces entrepôts est de vingt ans. Leur valeur résiduelle n'est ni significative ni mesurable. La SARL DORIAN utilise le mode d'amortissement linéaire.

ANNEXE 6

Informations relatives aux stocks au 31 décembre N, après inventaire, de la SARL DORIAN

- Produits finis : stock évalué à 32 900 €. Dans ce stock, un lot d'une valeur de 6 000 € présente un léger défaut de fabrication qui lui fait perdre 20 % de sa valeur.
- Marchandises : stock évalué à 5 800 €. Dans ce stock, un lot acheté en septembre N, évalué à 1 600 €, a subi une avarie qui lui fait perdre les trois quarts de sa valeur.

ANNEXE 7 - Informations relatives aux créances clients de la SARL DORIAN

1. Le détail des créances douteuses est le suivant :

Clients	Créances au 31/12/N-1	Dépréciations au 31/12/N-1	Règlements reçus en N	Observations au 31 décembre N
BENJAMIN	TTC : 10 200,00 HT : 8 500,00 TVA : 1 700,00	2 550,00	TTC : 2 640,00 HT : 2 200,00 TVA : 440,00	Règlement reçu en N pour solde. Client insolvable.
SALOME	TTC : 16 200,00 HT : 13 500,00 TVA : 2 700,00	3 600,00	TTC : 3 000,00 HT : 2 500,00 TVA : 500,00	Règlement reçu en N. Porter la provision à 60 % de la créance.
Totaux	TTC : 26 400,00	6 150,00	TTC : 5 640,00	

2. Le client CORINNE dont la créance s'élève à 24 000,00 € TTC (dont 4 000 € de TVA) est en situation de redressement judiciaire ; le syndic nous a informés que la créance ne serait recouvrable qu'à concurrence de 30 %.
3. Le client GABRIEL, considéré comme insolvable en N-1, a envoyé un chèque bancaire le 20 novembre N de 2 400,00 € (dont TVA : 400,00 €) ; seule l'écriture suivante a été passée :

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
512	Banque	2 400,00	
4712	Compte d'attente – Crédit		2 400,00
	GABRIEL, son chèque n°... créance irrécouvrable de N-1		

ANNEXE 8 - Tableaux de financement de la société DIANE SA — exercice N (N)

Tableau I des emplois et des ressources (en k€)

Emplois	Exercice N	Ressources	Exercice N
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	400	Capacité d'autofinancement de l'exercice	3 125
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :		Cessions ou réductions de l'actif immobilisé :	

Immobilisations incorporelles	125	Cessions d'immobilisations – incorporelles	375
Immobilisations corporelles	4 500	Cessions d'immobilisations – corporelles	–
Immobilisations financières	750	Cessions ou réductions d'immobilisations financières	100
Charges à répartir sur plusieurs exercices	50	Augmentation des capitaux propres :	
Réductions de capitaux propres (réduction de capital, retraits)	–	Augmentation de capital ou apports	–
Remboursement de dettes financières	1 575	Augmentation des autres capitaux propres	250
		Augmentation des dettes financières	2 550
Total des emplois	7 400	Total des ressources	6 400
Variation du fonds de roulement net global (ressource nette)		Variation du fonds de roulement net global (emploi net)	1 000

Tableau II des emplois et des ressources (en k€)

Variation du fonds de roulement net global	Besoins	Dégagement	Solde (Dégagement – Besoins)
Variations « Exploitation »			
Stocks et en-cours	275		
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	25		
Créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation	450		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		50	
Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'exploitation		575	
Totaux	750	625	
A. Variation nette « Exploitation »			(125)
Variations « Hors exploitation »			
Variation des autres débiteurs	40		
Variation des autres créditeurs		780	
Totaux	40	780	
B. Variation nette « Hors exploitation »			740
Besoins de l'exercice en fonds de roulement / Dégagement net de fonds de roulement (A+B)			615
Variations « Trésorerie »			
Variation de disponibilités		100	
Variation de concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		285	
Totaux		385	
C. Variation nette « Trésorerie »			385
Variation du fonds de roulement net global (A+B+C) — Emploi net / Ressource nette			1 000

ANNEXE 9 - Coûts de la société AHGOURI

Pour N, les frais de production se décomposent comme suit :

- Main d'œuvre directe : 15 € / heure pour chaque chaîne.
- Coût du tissu utilisé : 10 € / mètre.
- Frais indirects de fabrication par an : 4 000 000 € pour l'ensemble de l'atelier dont 75 % pour la chaîne « France » et 25 % pour la chaîne « Export ».
- Il faut deux heures de main d'œuvre directe et 1,5 m de tissu pour fabriquer un chemisier sur chacune des chaînes.

Durant l'année N, l'atelier « LOLA » a produit 400 000 chemisiers dont 300 000 sur la chaîne « France » et 100 000 chemisiers sur la chaîne « Export ». Les quantités fabriquées ont été intégralement vendues.

Par ailleurs les frais administratifs et commerciaux se sont élevés à 3 150 000 € dont 2 250 000 € affectés aux chemisiers vendus en France et 900 000 € affectés aux chemisiers exportés.

À ces charges, il convient d'ajouter les frais d'introduction sur les marchés étrangers : 6 € par chemisier exporté.

Le chemisier est vendu 70 € en France et 90 € à l'étranger.

NB : Les frais indirects de fabrication sont des frais fixes. Toutes les autres charges sont des charges variables.

ANNEXE A (à rendre avec la copie)

Déclaration de TVA CA3 — modèle pédagogique, millésime N

A – Montant des opérations réalisées

Opérations imposables (H.T.)	Montant	Opérations non imposables	Montant
Ventes, prestations de services		Exportations hors UE	
Autres opérations imposables		Autres opérations non imposables	
Acquisitions intracommunautaires		Livraisons intracommunautaires	
Régularisations		Achats en franchise / régularisations	

B – Décompte de la TVA à payer

TVA brute (opérations réalisées en France métropolitaine)

Taux	Base hors taxe	Taxe due
Taux normal 20 %		
Taux intermédiaire 10 %		
Taux réduit 5,5 %		
Taux particulier 2,1 %		
TVA antérieurement déduite à reverser		
Total de la TVA brute due		

TVA déductible

Nature	Montant
Biens constituant des immobilisations	
Autres biens et services	
Report du crédit apparaissant sur la précédente déclaration	
Total TVA déductible	

Crédit / Taxe à payer

Crédit de TVA (si TVA déductible > TVA brute)	Taxe nette due (si TVA brute > TVA déductible)

Note : depuis le 1er janvier 2022, la déclaration d'échanges de biens (DEB) a été supprimée. Les informations fiscales relatives aux livraisons intracommunautaires sont désormais transmises via l'état récapitulatif TVA, déposé mensuellement dès le premier euro de livraison intracommunautaire, tandis que le volet statistique est couvert par l'enquête EMEBI (sur échantillon), sans incidence sur le calcul de la taxe due.